



Mettre en œuvre un projet de création  
d'une structure d'accueil de la petite enfance



## **Modèles de structures d'accueil de la petite enfance**

**Accueil collectif**  
pour une première expérience de socialisation



## 14 modèles collectifs possibles

### Les structures d'accueil régulier

Crèche collective

Crèche de personnel ou crèche d'entreprise

Crèche familiale

Crèche municipale

Crèche parentale

Jardin d'enfants

**Jardins d'éveil**

**Micro-crèche**

Mini crèche



## 14 modèles collectifs possibles

### Les structures d'accueil occasionnel

Halte-garderie

Halte-garderie itinérante

Halte-garderie parentale

### Les structures multi-accueil

Multi-accueil

Multi-accueil parental



*Modèles de structures d'accueil de la petite enfance  
Les structures d'accueil régulier*

## Jardin d'éveil

- Modèle promu par le rapport Tabarot (juillet 2008) commandé par le Premier Ministre, et par le rapport sénatorial Papon et Martin (4 novembre 2008).
- Structure intermédiaire entre la crèche et l'école maternelle, installée dans les crèches ou les écoles maternelles existantes.

Attente d'un texte de loi .....



*Modèles de structures d'accueil de la petite enfance  
Les structures d'accueil régulier*

## Jardin d'éveil

- **Age d'accès** : de l'anniversaire des deux ans jusqu'à l'entrée à l'école maternelle (3 ans).  
Accueil possible de 2 à 6 ans pour des enfants handicapés.
- **Encadrement** (2 adultes pour 15) assuré par :
  - un éducateur de JE pour les activités d'éveil / apprentissage
  - une **ASEM** (Aux.Puéricultrice ou CAP PE ou Agent territorial) pour les autres activités et horaires d'accueil matin et soir.



*Modèles de structures d'accueil de la petite enfance  
Les structures d'accueil régulier*

## Jardin d'éveil

Amplitude horaire proposée

**Plages horaires larges:** 7h00-19h00

- Ouverture : - du Lundi au vendredi  
- lors des congés scolaires.
- Fermé un mois l'été.
- **Gestion** communale intercommunale ou privée
- **Statut du directeur** : directeur d'école, EJE directeur de crèche, choisi en fonction de la localisation du JE
- Obligation de **projet d'établissement / évaluation**



*Modèles de structures d'accueil de la petite enfance  
Les structures d'accueil régulier*

## Micro-crèche

- Petite structure limitée à 9 enfants
- Structure d'accueil à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel
- Des professionnels (qui disposent d'une qualification équivalente à celle des assistantes maternelles) se regroupent dans un appartement ou une maison individuelle.



## **Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure d'accueil de la petite enfance**



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure d'accueil de la petite enfance.*

### **Les porteurs du projet**

- L'OGEC : L'école scolarisant jusqu'alors des enfants de 2/3 ans sera généralement à l'initiative du projet de création d'une structure d'accueil (jardin d'éveil voire micro-crèches).
- Le chef d'établissement et les enseignants
- L'Apel : Pour faire face à des difficultés croissantes pour leur garde d'enfants, l'Apel de l'école catholique pourra se rapprocher de l'OGEC afin de monter un projet au sein de l'école.



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure d'accueil de la petite enfance.*

## **Mise en place d'un comité de pilotage**

- Il est conseillé de mettre en place un comité de pilotage dès le démarrage de la démarche.
- Il sera composé de membres OGEC, Apel, du chef d'établissement, d'enseignants, d'ASEM ou d'animateurs accueillant les enfants hors temps scolaires, intéressés par le projet et souhaitant s'y investir.



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure d'accueil de la petite enfance.*

### *Mise en place d'un comité de pilotage*

- Le comité de pilotage sera chargé de rencontrer les éventuels partenaires institutionnels : élus locaux, CAF, Conseil Général, PMI, MSA et l'ensemble des acteurs locaux intéressés par le projet.
- Il se procure l'étude de marché sur les besoins d'accueil de jeunes enfants sur son territoire auprès de la CAF, afin d'arrêter un projet adapté au contexte local.



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure  
d'accueil de la petite enfance.  
Mise en place d'un comité de pilotage*

## L'étude de besoins

- Le diagnostic permet d'étudier l'existant ainsi que les demandes et les besoins de la population, sur un territoire défini.

Selon les analyses et les résultats observés dans l'étude, le projet sera orienté vers la proposition la plus adéquate possible, au vu des attentes des familles mais aussi des partenaires locaux et des moyens déjà en place.

- L'étude des besoins est une pièce indispensable à l'instruction du dossier qui sera transmis au Conseil Général.



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure  
d'accueil de la petite enfance.*

## Un projet recevable si ...

- Réponse à un besoin des familles
- Choisir l'implantation des locaux et s'assurer qu'ils soient adaptés
- Elaborer le projet d'établissement et rédiger le règlement intérieur
- Elaborer un budget prévisionnel de fonctionnement
- Prévoir le recrutement des salariées
- Déposer le dossier de demande d'autorisation de fonctionnement
- Constituer une personne morale



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure  
d'accueil de la petite enfance.  
L'entité juridique gestionnaire de la structure*

- L'OGEC ou une nouvelle association :

- elle sera le support juridique de la structure d'accueil de la petite enfance ;
- elle pourra prétendre à des fonds pour le fonctionnement de la structure (CAF, CG...) ;
- elle aura ses propres comptes ;
- les **statuts seront obligatoires** pour la déclaration de l'association en préfecture et pour tout dossier de demande de subventions auprès des organismes financeurs ;



*Les porteurs du projet et les gestionnaires de la structure  
d'accueil de la petite enfance.  
L'entité juridique gestionnaire de la structure*

- l'association disposera d'un **règlement intérieur** qui indiquera les liens avec l'OGEC et l'Apel afin de travailler en totale cohérence, de bénéficier et de s'appuyer sur leurs compétences.
- Une **convention de mise en commun de moyens** entre l'OGEC et l'association précise les modalités de mise à disposition de locaux, de personnels, de suivis comptable et administratif, et la compensation financière en contre-partie de ces prestations.





## Le financement de l'établissement d'accueil du jeune enfant



### *Le financement de l'établissement d'accueil du jeune enfant. Les partenaires financiers*

- **Les collectivités locales : Conseil Général, communes ou EPCI**

En fonction de leurs orientations politiques et budgétaires, elles ont la possibilité de subventionner les projets du département, de la commune.

Ces aides peuvent porter sur l'investissement, l'aide au démarrage pour le fonctionnement des structures d'accueil.

#### **Participation financière**

- Participation financière de la CAF à l'identique de celle perçue par les familles lorsque l'enfant est confié à une assistante maternelle (aide à la famille).